

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 845**

Intitulé

DMA : Diplôme des métiers d'art Décor architectural opt. A domaine du traitement plastique et de la transparence

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le concepteur-réalisateur des métiers d'arts du décor architectural est capable de collecter, analyser, prendre en compte toutes les contraintes en vue de concevoir et réaliser ses propres projets dans les domaines de l'architecture et le décor de la maison. Il sait aussi adapter et matérialiser une idée de créateur non technicien.

Il est capable d'améliorer, de repenser, de découvrir des techniques de réalisation pour les adapter aux expressions contemporaines.

Ce métier comporte deux spécialités qui sont:

- le vitrail au plomb
- la dalle de verre et les matériaux nouveaux

Ces décorateurs connaissent les produits et les matériaux utilisés ainsi que les procédés de réalisation et de mise en oeuvre dédiés à leur spécialité.

Il maîtrise bien l'étude des couleurs et des lumières.

Chaque artisan d'art a aussi des connaissances dans la spécialité connexe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'architecture, le décor de la maison, l'art du vitrail. Artisan-créateur, concepteur-réalisateur, restaurateur.

Vitrailiste, verrier, verrier à main, tailleur, décorateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1602 : Réalisation d'objets artistiques et fonctionnels en verre

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- expression plastique - arts, techniques, civilisations
- composition d'art appliqué
- atelier de création et de réalisation
- français
- langue vivante
- économie et gestion de l'entreprise

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parts égales : - de professeurs de l'enseignement public dans le cadre de la spécialité du diplôme des métiers d'art considérée et, s'il y a lieu, de professeurs appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. - de membres de la profession intéressée.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem

Par expérience dispositif VAE	X	idem
-------------------------------	---	------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-125 à D 337-138 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

16/07/87

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :